

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUIN 2018

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MORASCETTI Élisabeth, HERGAS Jasminka.

Excusés :

BORNE Aurélien a donné procuration à BEDEZ Christian,
LALLAOUA Nora a donné procuration à GRISEY David,
GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,
PLANÇON Aurélie a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine,
GLAB Grégory a donné procuration à GROSJEAN Aline,
RADREAU Sophie a donné procuration à HERGAS Jasminka,
LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à MORASCETTI Élisabeth.

Absents excusés : SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique.

Absents : MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre.

Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Jean-Pierre LIPSKI** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2018 appelle une remarque de **Céline JELIC** en page 14, concernant ses propos (à modifier comme suit) :

Céline JELIC : « *Je suis surprise : vous avez parlé d'un budget ambitieux et vous votez contre* » et ceux de **Pierre CLAUDON**. Ce dernier étant absent, **Jasmine HERGAS** : « Il faudra lui poser la question »

Ordre du jour :

I – Achat de gaz – Convention constitutive d'un groupement de commandes (reconduction)

Depuis l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, deux types d'offres coexistent :

- les tarifs régulés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques, qui sont fixés par le gouvernement ;
- les offres libres, proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées par les fournisseurs.

- La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, a modifié l'article L445-4 du Code de l'Énergie qui précise : « *les consommateurs finals non domestiques bénéficiant encore des tarifs réglementés de vente de gaz naturel [...] ne sont plus éligibles à ces tarifs* » et ce, selon différentes échéances, qui se sont imposées à PMA et à ses communes membres jusqu'en 2016.

Dans ces circonstances et considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture de gaz d'une part, et l'existence du Conseil en Énergie Partagé (CEP) d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet "l'achat de gaz", entre Pays de Montbéliard Agglomération et les communes et établissements publics de son territoire ou de celui du CEP, a été constitué en 2014.

Le groupement de commandes, qui comptait 26 membres à l'origine, était régi par une convention constitutive, qui précisait que sa durée devait permettre la consultation et l'exécution des marchés subséquents d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans. Pays de Montbéliard Agglomération assurait, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement, et en sus sa Commission d'Appel d'Offres était désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

La convention arrivant à son terme et considérant les avantages procurés pour les membres du groupement, il est proposé de la renouveler.

- Fort désormais de ces 31 membres, et ce sans qu'il soit nécessaire d'adhérer au CEP, le groupement de commandes représente à ce jour un volume annuel proche de 28,5 GWh répartis sur 280 sites. Le coût estimé annuel du marché est compris entre 1 300 000 et 1 550 000 € HT, soit entre 1 500 000 et 1 800 000 € TTC (NB parmi les taxes, on compte la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), la TVA de 5,5 % sur abonnement et 20 % sur consommations).

Au regard de ces quatre premières années d'expérience et des évolutions réglementaires, il est proposé d'apporter quelques aménagements à la convention de groupement de commandes, sans toutefois remettre en cause ses grands principes d'organisation.

Dans ces circonstances, considérant la nature particulière du bien à acquérir, et notamment la volatilité du prix du gaz, le principe de procéder par voie d'accord-cadre et des marchés subséquents en résultant est maintenu. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Cet accord-cadre qui devra être conclu avec un minimum de trois fournisseurs (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) est signé pour une durée de 4 ans, avec la possibilité de conclure des marchés subséquents d'une durée d'un an ou plus.

La publication de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ont nécessité de modifier les articles 1^{er}, 4.2 et 8 de la convention, notamment pour corriger la référence des articles des procédures visées ci-dessus.

Par ailleurs, les modalités d'intégration d'un nouveau membre par voie d'avenant, prévues dans la première convention, se sont révélées, à l'usage, complexes dans leur mise en œuvre. C'est pourquoi il est proposé que l'article 7 « modalités d'adhésion, de nouvelle adhésion et de retrait du groupement » soit modifié dans un souci de simplification et d'efficacité. Les communes membres du groupement seront informées par courrier du souhait d'adhésion d'une nouvelle commune/syndicat/EPCI, et devront exprimer leur refus expressément dans un délai de 3 semaines à compter de la réception dudit courrier, le silence valant acceptation.

Il convient, de rappeler que l'accroissement du nombre de membres et donc de plus forte consommation, a un effet favorable sur les prix proposés par les fournisseurs, en ce qu'il permet de bénéficier de prix réduits.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver les dispositions de ce rapport et de l'autoriser à signer la reconduction de la convention constitutive du groupement de commandes relative à "l'achat de gaz".

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

II – Achat d'électricité – Convention constitutive d'un groupement de commandes (avenant n°2)

Afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

- Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- le diagnostic et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- une assistance technique lors des projets de rénovation et de construction de bâtiments,
- la sensibilisation des élus et usagers des bâtiments,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

- Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture d'électricité d'une part et l'existence du Conseil en Énergie Partagé d'autre part, un groupement de commandes, ayant pour objet "l'achat d'électricité" entre Pays de Montbéliard Agglomération et les communes et établissements publics de son territoire ou de celui du CEP, a été constitué en 2015, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats d'électricité, soit un minimum de 4 ans, et regroupant 18 membres au 1^{er} janvier 2016.

De plus, Pays de Montbéliard Agglomération assure, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement, et en sus la Commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

- Considérant la nature particulière du bien à acquérir, l'électricité, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une période initiale de 4 ans à compter de sa notification, avec deux fournisseurs (ENGIE [ex GDF SUEZ Énergies France] et EDF). La durée de l'accord cadre est par définition la durée pendant laquelle pourront être notifiés les marchés subséquents. Les marchés subséquents ont et auront une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

- En 2016, le groupement de commandes représentait un volume annuel proche de 7 GWh (Gigawatt-heure) répartis sur environ 56 sites. Le coût annuel du marché est d'environ 500 000 € HT, soit 800 000 € TTC.

La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie en moyenne de 18% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés en 2015.

Rappel de l'avenant n°1 :

L'avenant n°1 avait pour objet l'intégration de la Commune de Bethoncourt au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Objet de l'avenant n°2 :

Le présent avenant a pour objet d'intégrer quatre membres supplémentaires au groupement de commandes.

En effet, considérant les avantages que procure le groupement de commandes, la Commune d'Audincourt, représentée par son Maire Madame Marie-Claude GALLARD, la Commune de Blamont, représentée par son Maire Monsieur Claude PERROT, la Commune de Longeville-sur-le-Doubs, représentée par son Maire Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, et la Commune de Montenois, représentée par son Maire Monsieur Daniel JEANNIN, souhaitent en devenir membres.

Conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement de commandes, qui prévoit « *qu'en cas de nouvelle adhésion, les candidatures des collectivités sont adressées au coordonnateur. L'adhésion ne devient définitive qu'après délibération concordante de tous les membres originaires du groupement autorisant la signature d'un avenant à la collectivité* », il est proposé de modifier l'article 3 de la convention de groupement aux fins d'intégrer les Communes d'Audincourt, Blamont, Longeville-sur-le-Doubs et Montenois.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver les dispositions de ce rapport et de l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes relative à "l'achat d'électricité".

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

III – Convention / NÉOLIA de mise à disposition de la commune de Bavans d'un appartement rue des Mirabelles

Par délibération n° 04/2018 du Conseil Municipal du 01/03/2018, la commune de Bavans accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement de prêts destinés à financer la construction de 16 logements situés rue des Mirabelles à Bavans.

En contrepartie de la garantie accordée, la Société Anonyme d'H.L.M. NÉOLIA s'engage à mettre à la disposition de la commune un appartement de type 3 de ce programme de construction. La procédure d'attribution et de fonctionnement est précisée dans une convention de réservation qui permet un droit de proposition lié à ce logement sur une durée de 40 ans.

Madame le Maire précise que la réunion concernant l'attribution aura lieu le 05 juillet 2018 et qu'il y a eu beaucoup de monde aux portes ouvertes de début juin.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

IV – Budgets Commune et annexes – Durée d'amortissement des biens de faible valeur

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

« Je vous rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Les communes de 3 500 habitants et plus sont dans l'obligation d'amortir certaines immobilisations définies par arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du code général des collectivités territoriales qui en fixe la liste.

Les durées actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération n° 67/2013 du 28/11/2013 comme suit :

BIENS AMORTISSABLES		
IMMOBLISATIONS	DURÉES	
IMMOBLISATIONS INCORPORELLES	Logiciels	2 ans
	<i>les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme</i>	<i>10 ans</i>
	<i>les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation</i>	<i>5 ans</i>
	<i>les frais de recherche et de développement</i>	<i>5 ans</i>
	<i>les brevets</i>	<i>durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève</i>
	<i>les subventions d'équipement versées</i>	<i>lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé : 1 an, ou lorsque le bénéficiaire est un organisme public : 5 ans</i>
IMMOBLISATIONS CORPORELLES	Voitures	8 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	15 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans

	Matériels classiques	10 ans
	Coffre-fort	30 ans
	Installations et appareils de chauffage	15 ans
	Appareils de levage – ascenseurs	30 ans
	Équipements de garages et ateliers	15 ans
	Équipements des cuisines	10 ans
	Équipements sportifs	10 ans
	Installations de voirie	20 ans
	Immeubles de rapport	30 ans

De même, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire en investissement tout le matériel, non listé par la loi, dont la valeur unitaire est supérieure à 500.00 € (cinq cent euros) TTC.

Suite à la demande de notre trésorière, je vous propose de porter à 500 € TTC le seuil unitaire en deçà duquel les biens sont considérés de faible valeur et s'amortissent sur un an. Ces durées d'amortissement s'appliqueront aux immobilisations qui seront acquises ou aux subventions d'équipement qui seront versées à compter du 01/01/2018.»

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

V – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « JEUNESSE – VIE SCOLAIRE »

séance du 07 juin 2018

– rapporteur David GRISEY ↻

Inscriptions périscolaire/restauration

À ce jour, nous avons 98 inscriptions sur le site de l'école élémentaire Claire Radreau et 59 sur le site de l'école maternelle Françoise Dolto.

La Commission valide les fiches d'inscriptions ainsi que le courrier à envoyer aux familles proposé par la directrice du Pôle Enfance Jeunesse. Pour les inscriptions, des permanences seront proposées du 21 juin au 03 juillet 2018. Ce sera l'occasion d'une rencontre avec les familles, d'expliquer le fonctionnement de l'accueil et de s'assurer que le dossier est correctement rempli. Une réflexion est à mener sur le règlement intérieur (forfait matin, soir, QF,...). La Commission valide le fait que si un enfant inscrit au périscolaire ne vient pas et que la famille n'a pas prévenu, au même titre que le repas du midi, la prestation sera facturée.

On constate qu'il reste toujours du pain, du fromage, des fruits... en quantité, du repas du midi. Le goûter que les enfants apportent est très variable d'un enfant à l'autre. Afin d'éviter toute dérive (jalousie, goûter pas forcément équilibré, enfant qui sort son goûter en classe,...) nous proposons un goûter commun pour les enfants inscrits au périscolaire du soir. Ce goûter n'engagera que très peu de dépenses au vu de ce qu'il reste le midi. La Commission propose une mise en place dès la rentrée de septembre.

L'équipe d'animation propose deux idées pour terminer l'année :

- un pique-nique le 19 juin pour l'école élémentaire Claire Radreau (sur site), un pique-nique le 06 juillet pour l'école maternelle Françoise Dolto (sur site) et un pique-nique commun le 29 juin (au stade de foot) ;
- une kermesse est proposée le 05 juillet (cour de la maison des associations). Un goûter ainsi que des stands tenus par les animateurs seront proposés aux enfants. Il sera demandé aux familles de venir chercher les enfants idéalement après 18h.

Agnès TRAVERSIER : « Le périscolaire sera gratuit ce soir-là »

20 ans du multi-accueil

Avec le directeur du multi-accueil, nous souhaitons fêter les 20 ans de la structure (2019). Chaque année, une fête est organisée avec les enfants et parents de l'année. Pour les 20 ans, l'idée est de contacter les enfants ayant fréquenté le multi-accueil sur les vingt années d'existence de la structure. La grande question est de savoir combien de personnes répondront "présent". Entre des changements d'adresse, de téléphone, l'éloignement pour certains ou tout simplement le manque d'intérêt pour d'autres, l'effectif ne devrait pas être ingérable. La prise de contact va débiter dans les prochaines semaines.

Pour cette occasion, la date du vendredi 14 juin 2019 est retenue : la cour de la maison des associations semble être l'endroit le mieux adapté. Nous pensons réserver également la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

La proposition pour cette soirée événement est un "apéro-concert". Un groupe a déjà dit oui (l'artiste NELHO). Nous regardons pour un deuxième groupe.

Il faudra demander des devis pour la sonorisation. Un grand chapiteau sera nécessaire (type fête des Cerises).

Dans le cadre du plan Vigipirate, il faudra veiller au respect des règles de sécurité imposées pour une manifestation.

Travaux/investissements

15 PC portables et 2 VPI ont été commandés pour l'école élémentaire Claire Radreau.

5 tablettes sont commandées pour l'école maternelle Françoise Dolto.

- École maternelle : le film solaire dans le couloir a été posé semaine 24. Suite à l'achat du bois, 7 meubles pour la BCD de l'école Dolto ont déjà été fabriqués. Un grand merci au papa bénévole pour son travail.
- École élémentaire Claire Radreau 2 : le couloir a été peint pendant les vacances d'avril par les jeunes dans le cadre d'une action CCAS / ADDSEA. Il faut voir avec les ateliers municipaux pour le type d'occultant à installer sur les fenêtres.
- La convention pour la construction du bâtiment périscolaire/restauration a été signée entre la commune et PMA. Les premiers échanges devraient avoir lieu très rapidement.

Divers

- Conseil d'école élémentaire le 15/06/2018.
- Fête de la crèche le 22/06/2018.
- Conseil d'école maternelle le 25/06/2018.
- Remise des calculatrices aux élèves de CM2 le 03/07/2018.

Jasmine HERGAS : « Une question sur le constat concernant le goûter, vous proposez d'utiliser les restes de la cantine. Est-ce que c'est faisable par rapport au règlement ? »

David GRISEY : « Oui, il n'y a pas de souci. Les goûters seront plus équilibrés. Certains enfants n'ont pas de goûter. Cela sera vraiment un moment de partage. La directrice est plutôt optimiste »

Agnès TRAVERSIER : « Il faut bien vérifier tout de même que cela soit conforme par rapport à l'hygiène »

David GRISEY : « Cela a été fait »

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE »

séance du 23 avril 2018

– rapporteur Céline JELIC ☞

Fête de la musique 2018

- Lors de la réunion de programmation, il a été décidé que le temps de balance soit d'un quart d'heure afin de garder un tempo dynamique, excepté après le passage de l'école du spectacle SHOW TIME dont le nombre de personnes sur scène est important. Comme l'an dernier, un abri sera installé à côté de la scène pour permettre au groupe de préparer son matériel et de le ranger.

Pour rappel, les groupes se produiront gratuitement le samedi 23 juin 2018, Place des Fêtes, de 17h30 à 0h30/1h00 du matin.

- Proposition de programmation : à savoir que les groupes doivent être présents 30 minutes avant l'heure de programmation affichée ci-dessous :

- 17h30 / 18h30 : École du spectacle SHOW TIME,

- 19h00 / 19h30 : Jérémy BRALLA,

- 19h45 / 20h45 : THE MANIAX,

- 21h00 / 22h00 : NOT'STYL,

- 22h15 / 23h15 : LTR,

- 23h30 / 0h30 : FAKIFO.

- Les fiches techniques (plan de scène, patch, nombre de retours, arrivées électriques....) sont à remettre à RG EVENTS / AES ANIMATION ; pour tous renseignements, contacter Monsieur GUIRAO à l'adresse mail contact@aes25.fr ou au numéro de téléphone : 06.21.35.36.16

Par ailleurs, Monsieur GUIRAO propose aux groupes qui le souhaitent un enregistrement de leur passage.

- Les tickets boisson et repas offerts par la municipalité seront remis en mains propres aux musiciens le jour de la manifestation.

Choix du prestataire pour le feu d'artifice (13 juillet 2018)

Trois propositions sont étudiées, la Commission opte pour la proposition établie par Les Artisans du Feu.

→ COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – COMMUNICATION »

séance du 08 mai 2018

– rapporteur Bernard DURY ☞

ENVIRONNEMENT

Illuminations des maisons – date de la remise des prix

Le 23 mai 2018 à 18h30 salle du conseil : récompenses des maisons particulièrement bien décorées et illuminées pour les fêtes de fin d'année 2017.

Journée bénévole pour l'entretien du bas-côté de la Grande Rue côté glissière de sécurité

Cette opération a été réalisée le 17 mai 2018 au matin par trois bénévoles des Commissions Urbanisme et Environnement. L'objectif est juste d'absorber le pic d'activité des mois de mai et juin pour nos agents affectés aux espaces verts.

Fleurissement

Le fleurissement de la commune a été effectué fin mai/début juin, y compris le puits rue des Récompenses et la fontaine en face de l'auto-école MOLA.

Inscription au label "Villes et Villages Fleuris 2018"

L'inscription au label "Villes et Villages Fleuris" n'engage en rien à ce stade et permet juste de connaître notre niveau par rapport aux exigences du label pour accéder à une première fleur.

Pour cette première étape, la Commission est favorable à l'inscription au label.

Point R enterré – avancement des travaux

Le choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux de terrassement est en cours.

Rappel : ce point R est mis en place et financé par PMA mais les travaux de terrassement sont à la charge de la commune.

Décorations pour la période de Noël réalisées par des bénévoles

Les orientations entérinées par la Commission sont confirmées :

- fausse patinoire dans la fontaine de la Place Centrale avec présence de pingouins, ours...
- massif en face de la boulangerie GROSCLAUDE : positionnement d'un traineau avec rennes,
- nouveau motif à l'entrée de Bavans – piste : roue éclairée,

Les autres motifs seront répartis dans la commune.

La Commission a détaillé les matériaux à provisionner pour la réalisation de la roue éclairée.

Éclairage public – point sur le passage en technologie à leds

Suite aux appels d'offres, il y a eu plusieurs réponses d'entreprises. L'ouverture des enveloppes par la Commission d'Appel d'offres a eu lieu le 04 juin 2018 en mairie »

Bernard DURY : « VIGILEC a été retenu et reçu ; de même que PMA pour faire le point sur les subventions. Le dossier sera finalisé cette semaine »

COMMUNICATION

Marché Bavans

A ce stade, nous avons enregistré la présence de 4 commerçants proposant : fruits/légumes ; bijoux ; poulets cuits ; produits bien-être.

Autres pistes en cours : fromage Lehman ; fromage de chèvre (à partir de juin).

Remarques, actions à engager :

- Le principe de 0,7 € le mètre linéaire est bien accepté.
- Les commerçants recevront à leur domicile le coût de leurs emplacements – à noter que la perception ne recouvre pas les sommes inférieures à 15 €.
- La Commission souhaite qu'un panneau précisant les horaires et la tenue du marché soit posé à l'entrée de la zone. Elle souhaite dédier l'espace des commerces aux piétons et supprimer tout risque d'accident par la mise en place de barrières de sécurité à l'entrée.

Compte Facebook '<https://www.facebook.com/villedebavans/>

Ce compte, tenu par deux bénévoles de la Commission permet d'apporter des informations à caractère général et utiles aux internautes en particulier sur les animations et événements à venir ou passés proposés par les associations, la commune ou autre comme les écoles.

Pour éviter toutes remarques, nous apportons quelques précisions sans dénaturer le contenu comme :

- Les informations ne doivent pas évoquer des actions directement rémunérées.
- Les événements comme prochainement le Fête de la Musique avec restauration et boissons assurées par une association sont justes des annonces données par les organisateurs, et donc acceptés sans difficulté.
- Concernant l'actualité, le site ne doit pas publier d'événement négatif (accident ...).
- Les informations doivent toujours faire preuve de neutralité.

Merci aux deux bénévoles pour leur travail !

→ COMMISSION « URBANISME – TRAVAUX – FORÊT – CIMETIÈRE »

séance du 22 mai 2018

– rapporteur Jean-Pierre LIPSKI ↗

Point sur la vente du bois

Programme des travaux sylvicoles :

- Prestation de l'ONF pour l'année 2018 pour un devis de 9 536,95 € TTC ;
- Ouverture et cloisonnements d'exploitation au broyeur ;
- Réfection des anciens chemins d'exploitation ;
- Nettoyage éclaircissement des semis – parcelle 18 ;
- Dégagement des semis naturels – parcelle 29 ;

- Vente de bois aux particuliers : 630 stères, correspondant à 6 300 €. Un rappel a été envoyé aux retardataires afin de sortir leur bois avant le mois d'août, comme le spécifie le règlement.



État concernant les autorisations des droits du sol

Bilan depuis le début de l'année des demandes de déclaration préalable et de permis de construire sur la commune :

- 38 déclarations préalables (clôture, piscine, velux, abri de jardin, etc...) dont 8 refusés ;
- 5 permis de construire (maison individuelle, garage) dont 2 refusés.

Formation des agents des Ateliers municipaux

4 agents sont allés en formation :

- un permis poids lourd,
- une formation sur les alarmes incendie et bloc de secours,
- une habilitation électricité,
- une formation de secourisme du travail.

D'autres formations sont envisagées, notamment :

- Conduite de tracteur tondeuse,
- Conduite d'engins pour déneigement,
- Sécurité électrique,
- Formation abattage d'arbres,
- Formation nacelle.

Travaux effectués par les Ateliers municipaux

- Réfection rambarde béton côté mairie ;
- Mise en place d'une gâche électrique, d'un ferme-portail et d'une serrure de type Locinox sur portail, avec bouton poussoir d'ouverture placé à l'intérieur de l'école Bel-Air, afin de sécuriser l'accès ;
- Abattage de sapins morts dans la cour de l'école Bel-Air ;
- Réparation de stores électriques de l'école Bel-Air ;
- Réparation de toutes les fuites sur toiture de l'école Dolto, ainsi qu'en façade ;
- Remplacement des dalles de faux-plafonds suite aux fuites de la toiture de l'école Dolto et de la crèche ;
- Mise en place de 58 blocs de secours de type led à l'école Dolto ;
- Réparation de fuites à la gendarmerie ;
- Réparation avec nacelle des extracteurs de fumées du bâtiment La Ferme ;
- Réparation désenfumage à la MPT ;
- Réparation des extracteurs de fumées et remplacement des détecteurs incendie dans les combles de la salle des Fêtes ;
- Réfection de la fontaine du Centre (remplacement du PVC, remise en état des jets, mise sur horloge du fonctionnement) ;
- Réfection de la remorque d'arrosage pour le fleurissement (peinture, mise en place de deux cuves de 1000 litres ainsi que d'une pompe pour faciliter l'arrosage) ;
- Création de massifs en plantes vivaces ;
- Remplacement du candélabre suite accident face au magasin Colruyt ;
- Changement des luminaires rue des Pins ;
- Réfection des noues de Bavans ;
- Remplacement du lampadaire passage piétons suite accident Grande Rue ;
- Réparation de notre tondeuse de type Amazone (démontage et détartrage du radiateur, révision complète) ;
- Entretien et vidange de tout le matériel motorisé pendant l'hiver ;
- Remplacement chauffe-eaux et radiateurs dans divers bâtiments ;
- Quatre campagnes de bouchage de trous ;
- Reprise des prescriptions SOCOTEC dans les bâtiments ;
- Construction et mise en place d'une rampe d'escaliers dans appartement ancienne école.

Travaux effectués par les entreprises

- Intervention concernant le fonctionnement des postes électriques situés Grande Rue - bâtiments concernés : salle omnisports, salle des Fêtes, école Dolto ;
- Intervention pour dysfonctionnement du poste électrique rue des Vergers ;
- Réparation de l'éclairage public rue des Pins ;
- Mise en sécurité de l'escalier du temple (réfection des poutres, planchers et garde-corps) ;

- Diverses interventions des garagistes pour réparations de véhicules des ateliers municipaux (MECASHOP pour les véhicules légers, GESTER pour les poids lourds, BERCHAGRI et TERRE COMPTOISE pour le matériel agricole).



Planning des travaux envisagés pour les prochains mois

- Balayage de rues ;
- Travaux de réfection du talus de la cour de la mairie ;
- Travaux de voirie rue du Lorday et rue des Acacias ;
- Travaux sur l'éclairage public led ;
- Réparation du radar pédagogique.

Divers

- Le Directeur Général des Services a présenté à la Commission les plans de l'aménagement envisagé rue du Lorday.
- **Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI** : la compétence liée à la défense incendie a pour objet l'analyse des risques, les besoins d'alimentation en eau, l'étude des points d'eau. Un schéma communal et un arrêté communal sont à prévoir avant le 31 décembre 2018.
- Travaux sur la fontaine et dégradation.
- Commission de sécurité incendie / école Dolto, fort du Mont-Bart et magasin Colruyt le 05/06/2018.

Jean-Pierre LIPSKI : « Une Commission plénière s'est réunie ce jour en sous-préfecture : un avis favorable a été donné pour les trois établissements »

Patrick ADDE : « À signaler : la remise en peinture des volets et des portes de la distillerie et de la pétanque, le tout financé et réalisé par les soins des boulistes »

VI – Décisions

► **Décision 05/2018** : Signature du Contrat de bail à ferme avec Monsieur GROSJEAN Samuel – 36 bis rue des Pommiers 25550 BAVANS.

► **Décision 06/2018** : Signature d'une convention de mise à disposition de services communautaires dans le cadre du projet de construction d'un accueil périscolaire et d'une restauration scolaire, avec Pays de Montbéliard Agglomération.

VII – Divers

Madame le Maire et **Aline GROSJEAN** rappellent le Salon du dimanche 24 juin 2018, organisé pour la famille du petit Valentin.

Jasmine HERGAS : « Les adjoints font une enveloppe ? »

Agnès TRAVERSIER : « Chacun participe comme il le souhaite, y compris sur internet »

Séance levée à 20h45